



**SYNTHÈSE DU QUESTIONNAIRE ENVOYÉ AUX
MEMBRES DU RÉSEAU SUR LES MARCHES DE LA
DONNÉE ET DES PAIEMENTS MOBILES**

21^e Séminaire Fratel de Lomé, 21 et 22 mai 2024



Principales conclusions du questionnaire

Préambule : Réponses disponibles des 17 autorités membres de Fratel sur la partie du site Fratel réservée aux membres <https://www.fratel.org/informations/>

- Economie de la donnée, marché du traitement des données et informatique en nuage : Nouveaux sujets, nouvelles économie : Premières réflexions sur la compréhension du marché et analyse économique par des autorités de concurrence et régulateurs =>besoin d'aculturation des membres de fratel
- Stratégies sur la donnée émerge au niveau supranational (Afrique, UE) ou national (ex. Sénégal)
- Sur le paiement mobile : Les régulateurs ne sont pas toujours compétents (Ex. membres européens de Fratel), relations entre régulateurs et banques centrales (BCEAO,



Cadre réglementaire du marché de la donnée

- ❑ Constat : Volume croissant de données provenant des secteurs privé et public, combiné à l'évolution technologique pour le stockage et le traitement des données (centres de données, « *cloud* »)

- ❑ Politiques mises en place pour en tirer parti :
 - Cadre stratégique de l'Union africaine en matière de données, Stratégie européenne pour les données, Stratégie nationale des données au Sénégal, Code du numérique en RDC, Vision Congo Digital 2025 en République du Congo...
 - Projets de transformation numérique dans certains pays avec potentielle prise en compte du sujet : Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Togo...
 - Stratégies nationales sectorielles : France, Suisse

- Stratégies nationales d'ouverture de données publiques : Belgique, France, Luxembourg, Maroc, Suisse

- Régulations sur la protection des données personnelles : généralement hors champ de compétence des régulateurs télécom



Cadre réglementaire du marché du traitement de la donnée et du « cloud »

Constat :

- Explosion de production de données => développement mondial d'acteurs du stockage et du traitement de données notamment au travers de l'informatique en nuage (« cloud »).
- Obstacles commerciaux, techniques, contractuels et organisationnels qui pourraient restreindre la concurrence mis en avant par de plus en plus d'études issues des autorités de concurrence ou régulateurs (FTC aux Etats-Unis, ADLC en France, ACM et Ofcom au Royaume-Uni, ACM aux Pays-Bas, ACP au Portugal)
- Etudes sur le développement ou opportunités du marché : Ministère de l'Economie de Belgique, : CESE au Maroc, étude de l'Administration fédérale suisse
- Politique de constructions de centres de données nationaux et points d'échange internet : Ex. République du Congo, Togo



Paiement mobile et interopérabilité

En Afrique de l'Ouest : Discussions entre régulateurs nationaux et BCEAO sur l'interopérabilité des services. Mise en place d'une plateforme unique régionale d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'espace UEMOA en cours.

En Afrique Centrale : Interopérabilité des systèmes de paiement mobile imposée par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) et assurée par la COBAC via sa plateforme GIMACPAY. Les régulateurs sont des partenaires techniques de la BEAC.

En Afrique australe et de l'est : Interopérabilité totale entre les services monétiques mobiles à Madagascar. En RDC, études en cours sur les modalités d'autoriser un intégrateur des services pour faciliter l'interopérabilité et interconnexion déjà en place par certains opérateurs

Afrique du nord : Interopérabilité imposée au Maroc. cadre de collaboration pour l'échange de données et d'expériences entre l'ANRT et la Banque centrale

Benelux : Système de paiement bancaire mobile, Payconiq (<https://payconiq.lu/fr/>) associé à un compte bancaire

Merci aux 16 autorités membres du réseau qui ont répondu au questionnaire

- Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, France, Gabon, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, République démocratique du Congo, République du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse et Togo



**MERCI
POUR VOTRE
ATTENTION**